



Onnens, le 2 mai 2017

MUNICIPALITÉ
Rue du Pontet 11
Case postale 18
1425 ONNENS VD

P R E A V I S M U N I C I P A L N o 0 2 / 2 0 1 7

Concerne : Addenda au plan de classement des arbres du 21 février 2002

Lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2001, le plan de classement des arbres a été adopté par le Conseil, et ensuite par le chef de département le 21 février 2002.

Suite aux travaux de construction de l'autoroute, les vergers ont été reconstitués.

Ces nouvelles plantations ont nécessité l'élaboration de nouveaux plans. (addenda)

Les plans ont été approuvés par la Municipalité dans la séance du 05 décembre 2016 et ensuite mis à l'enquête publique du 07 janvier au 05 février 2017.

L'enquête publique n'a pas fait l'objet d'oppositions. Dès lors, la Municipalité recommande au Conseil d'accepter ce préavis.

**Le Conseil général de la commune d'Onnens
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,**

décide :

D'adopter l'addenda du 1^{er} décembre 2016 au plan de classement des arbres du 21 février 2002.

Le préavis, approuvé par la Municipalité lors de sa séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, sera présenté au Conseil général le lundi 12 juin 2017.

Délégué municipal : Jean-Paul Ferletti

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Portner



La Secrétaire



R.-M. Lehmann